

**Estran – demande de rééchelonnement de la dette de l’Estran
envers la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29*

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 13 octobre 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), M. DUTHUIT Michel, Mme AVRIL Jolanta, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°3), M. CHAUVIERE Jean-Claude, M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°3), Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°3), M. GAUTIER André (jusqu'à la question n°3), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°3), M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°3).

Sont absents et excusés : M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n°11), M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme THETIOT Danièle.

Sont absents : Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°4), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°4), Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°4), M. GAUTIER André (à partir de la question n°4), Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°4), M. BAZIN Jean (à partir de la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par M. FALAIZE Hugues à Mme FARGE Patricia, M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, M. MENARD Joël à M. PAJOT Mickaël, M. BOUDIER Jacques à Mme AVRIL Jolanta, Mme AUDIGOU Sabine à M. LECANU Lucien, Mme EMO Céline à M. TAVERNIER Eric, Mme GILLET Christelle à M. LEFEBVRE François, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n°1 jusqu'à la question n°3).

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par délibération n°29 en date du 4 novembre 1993, la Ville de Dieppe avait accordé à l'Estran sa garantie pour un emprunt d'un montant de 2 500 000 francs (381 122.54 euros) qu'il avait contracté auprès de la Banque Française du Crédit Coopératif.

En 1995, la Ville de Dieppe est obligée de mettre en jeu cette garantie à hauteur de 105 994 euros. Elle signe avec l'Estran un avenant à la convention d'origine, pour le remboursement de cette dette sur 12 années.

En 2000, l'Estran n'étant pas en mesure de faire face à son engagement initial, un nouvel avenant est pris et la dette rééchelonnée sur 12 ans, pour la somme restant due soit 95 494.31 euros.

En 2004, un nouvel avenant est mis en place, l'Estran ayant de nouveau demandé le rééchelonnement sur 6 ans, soit jusqu'en 2011, de sa dette s'élevant à 65 000 euros.

Par courrier en date du 7 septembre dernier, l'Estran sollicite de nouveau la Ville pour obtenir un rééchelonnement sur 8 ans de la somme restant due, soit 40 500 euros. Cette somme serait donc remboursée par annuités de 5 062,50 euros et ce jusqu'en 2016 (de 2009 à 2016).

Au total, les différents reports auront conduit à un étalement de paiement sur 21 ans.

Considérant :

- les difficultés et les charges auxquelles l'association a dû faire face,
- l'intérêt local que présente l'action de cet organisme en participant au rayonnement touristique de la Ville, à l'animation et au développement culturel, notamment en direction des jeunes,
- l'avis formulé par la commission n°1, réunie le 12 octobre 2009,

Le Conseil Municipal est invité :

- à émettre un avis favorable à cette demande de rééchelonnement de la dette de l'Estran jusqu'en 2016,

- à autoriser la signature de l'avenant à intervenir à cet effet entre la Ville de Dieppe et l'Espace Scientifique et Technique des Ressources Aquatiques et de la Navigation (E.S.T.R.A.N.).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

M. TAVERNIER Eric et Mme LEGRAND Vérane ne prennent pas part au vote.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.